

(1) ÉPOUX ou PÈRE

Prénoms Emmanuel, René

Nom (2) PORTEL

né (3) le 23 Avril 1986
à 21 heures 20 à Paris 13^{ème}

fil (4) de (5) Jean-Marie PORTEL

et de (5) Rose-Hélène, Jean
PONA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1872
le (6) 15 MAI 2018

MENTIONS MARGINALES (7)

L'officier de l'état civil
Sceau
Le Fonctionnaire Municipal
Délégué par le Maire

Mariage célébré à _____ le _____ à _____ heures _____
Il a été déclaré (8) _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____ le _____

MENTIONS MARGINALES (7)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Épouse ou Mère

Prénoms Marie-Louise Alexandra

Nom (2) QUINTANA

Née (3) le 3 mai 1990
à 11 heures 35 à VILLECRESNES
Val-de-Marne

Fille (4) de (5) Luis Ricardo
QUINTANA CHUMPITAZ

et de (5) Carmen Lourdes
CHINCHAY PALAUVIGINI

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 151
le (6) 03 AOUT 2018

MENTIONS MARGINALES (7)

L'officier de l'état civil
Sceau
délégué

le _____ à _____ heures _____

le _____

(1) Écrire selon le cas : « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : ... 2^{ème} partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».
(3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».
(4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».
(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(7) Insérées sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M^r... notaire à... ».

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES (3) L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES (3) L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier ENFANT (1)

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1288

Le 08 mai 2018 207 heures 44

est né(e) (2) Dayana, Rose-Carmen

PORTEL QUINTANA suivant déclaration

conjointe du 14 mai 2018

(1ère partie : PORTEL 2nde partie : QUINTANA)

du sexe Féminin à Villeneuve-St-Georges
Val de Marne

(3) _____

reconnu(e) (4) le 14 mai 2018 en notre ville
par le père.

Délivré conforme aux registres, le 14 MAI 2018

MENTIONS MARGINALES (5) L'officier de l'état civil
Sceau



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES (5) L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par la père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

Deuxième ENFANT ⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 2598

Le 12 octobre 2021 à 19 heures 19

est né(e) ⁽²⁾ Madysen, Lanéma

Sanah PORTEL Quintana

(1^{re} partie : PORTEL 2^{de} partie : QUINTANA)

Déclaration conjointe du

14 mai 2018

du sexe féminin (Seine-et-Marne)

⁽³⁾

reconnu(e) ⁽⁴⁾ le 14 octobre 2021

en cette mairie par

le père

Délivré conforme aux registres, le 14 OCT. 2021

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

MAIRIE DE ME... SEINE ET MARNE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

⁽⁶⁾

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par la père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT ⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N°

Le à heures

est né(e) ⁽²⁾

du sexe à

⁽³⁾

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

⁽⁶⁾

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par la père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».